

| | |
|----------------------------|------|
| Nombre : | |
| de Conseillers en exercice | 19 |
| de Conseillers présents | 15 |
| de Votants | : 19 |

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/03/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT

Membres Absents : Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Joëlle CASSERON donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Christian VÉQUAUD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

335-21

Convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain sur la commune avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée

La commune de Nalliers a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur le secteur des « Petites Puces », situé à l'entrée ouest de la commune.

La présence d'une friche commerciale associée à des terrains nus situés dans l'espace urbanisé, en entrée de ville, à seulement 400 mètres du centre urbanisé, donne l'occasion à la commune d'engager une réflexion sur le devenir de ce site dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain. La commune souhaite donc solliciter l'EPF de la Vendée pour étudier la reconfiguration de cet îlot stratégique.

L'EPF de la Vendée a pour vocation d'accompagner et préparer les projets des collectivités publiques par une veille foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière.

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral va également être amenée à se prononcer sur ce projet de convention conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme. Le Conseil communautaire sera le seul compétent au moment de la signature de la convention pour pouvoir déléguer le droit de préemption urbain sur le périmètre d'étude en question.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la mesure où l'avancement du projet urbain détermine la nature des actions foncières à conduire sur le périmètre défini conventionnellement, la présente convention a vocation à évoluer dans le cadre d'avenants au fur et à mesure que la collectivité s'engagera dans la définition et la réalisation de son projet.

Il est donc proposé que la commune puisse confier à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée une mission d'étude, d'acquisition foncière et de portage foncier sur ce secteur.

Monsieur le Maire présente la convention.

L'îlot de renouvellement urbain « Les Petites Puces » est constitué d'une friche commerciale en bordure de route départementale et de terrains nus en zones UE, U et 2AU au PLU.

Il est constitué de huit parcelles sur une superficie totale de 5 940 m².

Le montant prévisionnel de l'engagement est fixé à 300 000 euros HT.

La durée de la convention est fixée à 18 mois à compter de la date de signature des trois parties.

Une étude de faisabilité urbaine et architecturale sera réalisée à l'échelle du périmètre d'intervention afin de préciser le projet et d'analyser sa faisabilité.

Dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain (projet à dominante habitat) dans une commune de moins de 8 000 habitants, un co-financement à hauteur de 50 % du coût des études techniques et de

faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF est retenu au titre de sa mission générale de conseil et de stratégie foncière, dans la limite d'un coût des prestations de 30 000 € HT.

La période de portage des immeubles acquis par l'EPF de la Vendée s'achèvera au terme de la convention et des avenants qui se présenteront le cas échéant, quelle que soit la date des acquisitions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide la convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'ilot des « Petites Puces » sur la commune de Nalliers avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;
- accepte le co-financement à hauteur de 50 % du coût des études, dans la limite d'un coût de prestations de 30 000 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno Fabre

